

FINANCEMENT DU GOUVERNEMENT POUR LES COMMUNAUTÉS FRANCOPHONES

Les communautés et les organismes francophones de la Saskatchewan ont jusqu'au 15 mai 2013 pour présenter leur demande de financement en vertu du Fonds pour les infrastructures communautaires francophones (FCIF).

« Je suis très heureux d'annoncer que, pour la troisième année consécutive, le gouvernement de la Saskatchewan accordera un financement d'infrastructure essentiel à la communauté francophone de notre province, » a annoncé M. Wayne Elhard, secrétaire provincial. « Le programme du FCIF a été spécifiquement conçu pour la communauté francophone dans le but d'assurer, pour des générations à venir, une culture francophone forte et dynamique en Saskatchewan. »

Grâce au FCIF, le gouvernement de la Saskatchewan offre 100 000 \$ par an pour la mise en œuvre de projets d'immobilisation qui :

- font la promotion de la culture francophone et de la langue française, et en améliorent l'accès;
- améliorent la qualité et l'utilisation des installations de la communauté francophone; et
- créent de nouvelles possibilités d'organiser des événements soutenant la vitalité culturelle francophone.

Le financement accordé peut atteindre les deux tiers des fonds requis par le projet, jusqu'à concurrence de 50 000 \$ par projet. Les bénéficiaires doivent contribuer pour au moins un tiers de tous les coûts admissibles.

Le FCIF est administré par la Direction des affaires francophones. Les demandes peuvent être soumises au nom d'une communauté francophone par toute œuvre de bienfaisance, société à but non lucratif ou coopérative enregistrée.

La Direction des affaires francophones communiquera avec les demandeurs retenus.

Vous trouverez la documentation relative aux demandes ainsi que plus d'information sur le FCIF à www.ops.gov.sk.ca/ficf-FR.

-30-

Renseignements :

Jay Teneycke

Affaires intergouvernementales

Regina

Tél. : 306-798-6095

Courriel : jay.teneycke@gov.sk.ca